des familles des victimes qui avaient d'abord accepté cette date, firent savoir qu'elles s'opposeraient à l'enlèvement des corps avant lundi matin.

On fut donc obligé de retarder de vingt-quatre heures la funèbre cérémonie qu'une exaspération toujours croissante de la population fait quelque peu redouter.

Le plupart des ouvriers ont décidé de porter demain à l'enterrement une cravate rouge ; les parents des victimes portaient une cocarde de même couleur sur leur deuil.

Au siège de la Ligue républicaine, un crêpe couvre la façade.

Les corps municipaux

Le commandant des Sapeurs-Pompiers qui, on le sait, a offert sa démission à la municipalité avec celle de toute sa compagnie, a néanmoins invité ses hommes à assister aux obsèques.

De son côté, la musique municipale démissionnaire, a voulu, elle aussi, participer à la cérémonie et y jouer les marches funèbres.

Les souscriptions et les couronnes

Les souscriptions pour subvenir aux frais de l'enterrement ont atteint un chiffre très élevé. Le nombre des couronnes sera certainement considérable, la plupart des ateliers de tout le rayon étant décidés à en déposer plusieurs sur chacun des cercueils.

Le travail sera suspendu à Anor, à Saint-Amand, à Wignehies, etc.

Le plus on annonce l'arrivée de délégations de Lille et de Roubaix.

Une sortie-i-il de cette immense agglomération d'ouvriers ? Telle est la question que tout le monde se pose. Nous croyons pour notre part que la journée sera calme, d'ailleurs toutes les précautions ont été prises pour éviter un nouveau conflit.

Les renforts

De nombreux renforts de troupes sont arrivés dans la journée d'hier : les deux régiments de dragons de Châlons et d'Evreux complètent une section de lanciers. Le 1e cuirassier est également arrivé de Cambrai, enfin un deuxième régiment d'infanterie est attendu d'un moment à l'autre.

***

La *France* publie la dépêche suivante du Havre : Cette nuit un bataillon du 129e régiment de ligne, à l'effectif de 600 hommes a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour les départements du Nord.

En gare un train est également prêt.

La journée de Dimanche

La journée a été très calme quoique les esprits soient de plus en plus surexcités. Une foule énorme s'est rendue comme en un véritable pèlerinage sur la place de l'église que les Fourmisiens n'appellent plus déjà que la place des Martyrs. Les maisons criblées de balles n'ont du reste pas encore été réparées ; dans l'intérieur des cafés les plaques de sang n'ont même pas été lavées.

Au café de l'Europe, où le sieur Gilloteau est mort frappé de trois balles dans le ventre, une balle de Lebel a transpercé le chambranle de la porte en chêne, a traversé la salle et est allée se fixer profondément dans la porte de la cuisine en chêne massif.

Partout, on constatait les dégâts causés par le plomb, les cri-aux — les femmes surtout — poussent des exclamations de surprise et d'effroi.

Il résulte de l'enquête faite par la plupart des journalistes que les soldats étaient au nombre d'une centaine, dont cinquante au moins ont dû tirer en l'air, car, nous a dit un gendarme, s'ils avaient tous tiré sur la foule, il y aurait eu au moins 150 à 200 victimes.

On a remarqué en effet qu'une seule balle de Lebel a souvent fait deux ou trois victimes.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que le commandant Cacarier était officier au 136e et que c'était lui qui avait ordonné le feu.

Les ouvriers prétendent au contraire que M. Cacarier, qui commandait le 84e, a refusé de faire tirer.

Sénateur et députés

M. Maxime Lecomte sénateur est venu rejoindre à Fourmies M. Guillemin député qui était arrivé la veille. Tous deux ont visité les lieux où la collision a eu produite ; ils ont été accueillis avec la plus grande sympathie par la population, heureuse de trouver ses représentants au milieu d'elle dans la triste crise qu'elle traverse.

M. Dumay qui doit aujourd'hui interpeller le gouvernement est venu faire une enquête personnelle sur les événements de vendredi. Il s'est rendu accompagné de M. Baudin, député du Cher, chez plusieurs blessés et a interrogé un grand nombre d'ouvriers.

Le député boulangiste, M. Ernest Roche qui,, paraît-il, veut intervenir dans la discussion, a été remarqué également dans la journée.

— M. Dumay est rejoint seul pour Paris, par le train de cinq heures.

Un faux bruit

Plusieurs ouvriers nous ayant assuré de très bonne foi qu'un soldat, originaire de Fourmies qui ne voulait pas tirer sur ses concitoyens avait été blessé d'un coup de revolver par son officier. Nous avons voulu être fixé sur cette accusation qui nous paraissait invraisemblable et nous nous sommes rendus aussitôt chez les parents du jeune militaire.

Les ouvriers qui nous avaient accompagnés ont entendu crou-ci démentir ce bruit ajoutant que leur fils, de garde sur la place de l'Hôtel-de-Ville ne l'avait pas encore quitté et qu'il était très bien portant.

Les bruits d'introduction de dynamite et d'armes pour la Belgique, belge n'ont pas plus de valeur que ceiui que nous avons été heureux de réduire à néant.

Un petit blessé

La note saluante est remise aux journalistes présents :

Nous soussignés, habitants de la rue St-Pierre à Fourmies, certifions que le jeune Henri Bénoit, âgé de 15 ans, grièvement blessé le 1er mai dans l'intérieur du *Café du Cygne*, rue des Ellets, entre 6 et 7 heures du soir.

Démentons que fait ledit sieur Oscar Renson ait une conduite répréhensible sous tous les rapports, que jamais il n'a fait partie d'aucun groupe, et que ledit Henri Bénoit est un jeune garçon, et qu'il est considéré parmi nous comme un enfant pouvant mériter l'estime de son prochain.

Suivent 60 signatures.

Il est probable que le pauvre enfant en sortira pas à ses blessures.

Arrivée du général Lotillion

A 2 heures 30 de l'après-midi, M. le général Lotillion, commandant en chef le 1er corps d'armée est arrivé à Fourmies, pour y ouvrir une enquête sur les responsabilités militaires.

Le général Lotillion s'est rendu immédiatement à l'Hôtel-de-Ville où se trouvaient réunis MM. Maillon, procureur-général, Vel-Durand, Préfet du Nord, le Sous-Préfet et le Procureur de la République d'Avesnes. Il nous a été impossible de recueillir aucun renseignement sur cette entrevue.

La soirée

Les cafés ont encore été fermés à huit heures et la soirée a été très paisible.

Il en sera certainement de même pour la nuit.

A WIGNEHIES

A Wignehies qui est on le sait un faubourg de Cambrai, existent deux établissements considérables, ceux de MM. Boussus, l'honorable conseiller général, et Legros.

Ces deux industriels ont donné congé à leurs ouvriers pour assister aux funérailles des victimes de Fourmies.

Une souscription pour des couronnes a produit dans chacun de ces ateliers une somme de près de deux cents francs.

MM. Boussus et Legros ayant voulu y joindre chacun une souscription de 50 fr., les ouvriers leur ont respectueusement demandé de vouloir bien laisser à leur souscription son caractère exclusivement ouvrier. les priant d'affecter la somme qu'ils voulaient leur verser, à l'achat de couronnes distinctes.

Le conseil municipal de Wignehies se réunira en matin pour demander le retrait immédiat des troupes qui y sont cantonnées.

***

A la dernière heure on nous annonce que les pompiers et la musique municipale de Wignehies vont donner leur démission.

Les ouvriers des différents établissements qui désirent continuer le travail sont cependant décidés à faire grève si les troupes ne s'en vont pas immédiatement.

Une délégation roubaisienne. — Une délégation roubaisienne est partie ce matin à cinq heures 11 pour Fourmies. Elle doit assister aux funérailles des victimes et se composer des citoyens : Lepers, représentant les ouvriers ouvriers ; Henri Carette, représentant les chambres syndicales ; Boucher, le parti socialiste révolutionnaire ; Meurant, la libre-pensée, etc., etc.

Les délégués porteront une couronne superbe, que a déposée hier chez Carette, rue de l'Alma, formée de roses et de pensées en porcelaine. Dans le fond on y lit l'inscription : *Fédération des associations ouvrières socialistes de Roubaix et de ses environs.*

Un très large ruban violet, formant nœud, se trouve sur le côté de la couronne et sur chaque côté : *Aux victimes des revendications ouvrières et aux ouvriers de Fourmies.*

L'opinion des députés d'Avesnes

Voici, d'après l'*Eclair*, l'opinion des députés d'Avesnes sur l'affa re de Fourmies :

« C'est, a dit M. Guillemin, dans un circonscription même, le 2e d'Avesnes, que des faits se sont passés et vous m'en voyez aussi désolé que surpris.

« Les tireurs sont des gens fort paisibles, fort honnêtes ; j'ai peine à croire à des violences de leur part ; les libres socialistes sont si peu avancés parmi eux qu'ils ne sont même pas braués en syndicat.

« Depuis quelques jours, il est vrai, des émissaires étaient venus prêcher en faveur de la manifestation du 1er mai et de la limitation de la journée de travail, du minimum de salaire ; les esprits pouvaient être surexcités ; mais, quoi qu'il en soit, je ne m'explique pas la cause de ce déplorable conflit.

« Je quitte Paris ce soir pour me rendre à Fourmies ; je vais tâcher de découvrir la vérité, et alors peut-être me déciderai-je à prendre part à la discussion de l'interpellation. »

M. Herbecq, député d'Avesnes même, nous fait une réponse identique en ce qui concerne l'esprit et le tempérament des habitants de cette région.

M. Herbecq ajoute : « Il faut dire aussi qu'il, au lieu d'envoyer de l'infanterie, on avait envoyé de la cavalerie, rien d'aussi tragique ne serait arrivé ; l'infanterie n'a que ses armes, tandis qu'il suffit d'un temps de galop pour disperser les attroupements.

« Mais voilà, à Avesnes, ville frontière, nous n'avons pas de cavalerie ; il n'y en a qu'à Valenciennes ou à Cambrai ! »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

L'élection sénatoriale de la Seine

Paris, 3 mai.

Inscrits, 609. — Votants, 643

Majorité absolue, 322

MM. René Goblet. . . . . 492 voix (ELU)

Louis Dumay. . . . . 430 »

Divers et bulletins nuls . . 21 »

Elections Législatives

Scrutin de ballottage

Le Blanc, 3 mai. — M. Moronx, républicain, 7395 voix, élu. — M. de Beauregard, conservateur, 5281.

Tours, 3 mai. — 2e circonscription : M. Thibaudin, républicain progressiste, 11,174 voix, élu. — M. Poy, républicain modéré, 10,121.

Le Crime de Chantelle

Moulins, 3 mai. — La salle est comble.

Me Wilfrid Rousseau plaide au nom de la partie civile.

Selon lui, Mme Achet a tendu au notaire un piège pour se libérer de sa dette et pour s'emparer de son argent.

Le notaire n'a nullement voulu la violenter ; ce n'est pas un crime passionnel mais un crime d'intérêt.

L'accusé termine en demandant une peine exemplaire.

Moulins, 3 mai. — L'audience est reprise à 2 h. 35 ; le public est toujours en foule extrême, c'est à grand peine que le calme se rétablit, quand la cour fait son entrée.

Au dehors, une foule immense assiège les portes du Palais de Justice.

Le service d'ordre a du être doublé pour maintenir les curieux à distance.

Le procureur général M. Gubian a la parole pour prononcer son réquisitoire. Il tient que c'est encore, dit-il, cet je reste sous le charme de la belle plaidoirie que nous avons entendue mardi, mais il s'agit pour nous de relever l'imprudent et audacieux défi qui a été jeté à la société.

C'est de la mort d'un homme qu'il s'agit. Au nom de ces intérêts sacrés, je fais appel à messieurs les Jurés, à votre bienveillante attention. Le procureur général qui lit son réquisitoire, prend hommage à l'honorabilité parfaite du nommé Lépine et s'efforce ensuite d'établir les charges relevées par l'accusation contre Mme Achet. Celle-ci est très affaissée.

Le procureur général, dans le réquisitoire, soutient que Mme Achet ne commit pas un crime passionnel, mais un crime d'argent qui n'est pas de l'excusable vengeance.

Moulins, 3 mai. — La cour condamne Mme Achet à **douze ans de travaux forcés**, elle est déchue de ses droits maternels et condamne en outre à payer 2,000 fr net à partie civile.

L'audience est levée à 9 heures.

Nouvelles Etrangères

L'élection de M. de Bismarck

Voici le résultat définitif de l'élection du 30 avril :

M. de Bismarck.....	10,344	voix.
M. Schuufeld.....	5,486	»

L'AGITATION OUVRIÈRE

A HAUTMONT

La grève des laminoirs de la Sambre continue dans le calme le plus complet, qui, d'ailleurs, n'a pas cessé de régner *dès le début*, et ne diffèrent qui a éclaté entre l'administration de l'usine et les ouvriers. — Ceux-ci n'ont pas l'intention de réduire leurs prétentions qu'ils considèrent comme très modestes.

A LYON

Lyon, 3 mai. — Les anarchistes continuent à couper les câbles téléphoniques. Plusieurs groupes de socialistes ont décidé de se rendre demain matin devant l'Hôtel-de-Ville pour protester auprès du Conseil municipal contre l'attitude de la police le 1er mai et la fermeture de la bourse du travail.

En Belgique

A LIÉGE

Cinq cents cartouches tirées par la troupe

Liége, 3 mai. — Ce matin des bruits alarmants circulaient en ville, on ne parlait de rien moins que d'attaques à la dynamite et que la gendarmerie, requise pour assurer l'ordre, avait dû charger la foule et faire usage de ses armes, qu'il y avait plusieurs morts et nombre de blessés. Sans avoir toute l'importance qu'on leur attribuait, les faits opérant sont d'une grande gravité.

Ce matin, une grande effervescence régnait à Tilleur, Jemeppe et Saint-Nicolas. Les mineurs du Horlay entraînaient tous les ouvrexés. Ils se rendaient à la houillère du Horlay et intimidèrent les ouvriers qui descendaient dans la mine. Ne parvenant pas à leur faire cesser le travail, ils firent arrêter la machine.

Immédiatement la gendarmerie prévenue arriva sur les lieux. Elle fut reçue à coups de pierres. Les gendarmes chargèrent la foule, mais celle-ci ne se dispersa pas et continua à lancer des projectiles de toute espèce. La commandant prit patience ; ses hommes maintenaient dans le Tilleur et Horlay, quand tout à coup tomba des hauteurs une grêle de pierres. La troupe débordée, fit usage des armes.

Les gendarmes épuisèrent toutes leurs munitions ; quelques-uns de ceux-ci avaient ses vêtements en lambeaux. Deux grévistes restèrent sur le carreau.

Quarante hommes de la gendarmerie de Liége furent requis et arrivèrent vers midi. M. Bocquet, procureur du roi, accompagné de M. Thurion, substitut, et de M. Gravemeyer, juge d'instruction, se rendirent sur les lieux et sont en permanence à l'hôtel communal de Saint-Louis.

Onze arrestations ont été opérés à cette heure, une voiture cellulaire vient d'emmener les prisonniers à Liége. Le gouverneur de la province, M. Pety de Thozé, s'est rendu cette après-midi à Tilleur, Saint-Nicolas.

Les grévistes lui ont jeté des pierres. En présence de l'effervescence qui règne, il a été décidé de faire occuper les communes troublées par une section de lanciers sont arrivés vers 7 h. 1/2 sur les lieux ; ils vont commencer à patrouiller. Deux bataillons du 12e régiment ont quitté Liége à 7 h., soit 500 hommes environ.

Après l'échauffourée, la bande forte de 200 grévistes environ, s'est dirigée vers le charbonnage de Laboux, à St-Nicolas (Liége). La police de la ville informée était en nombre pour garder cette houillère qui occupe 1000 ouvriers. Quelques-uns seulement travaillaient.

Les esprits sont fort montés, on redoute une grève importante pour lundi. La paie a lieu ces jours-ci dans divers charbonnages et on a de vives appréhensions. Les mineurs de la rive gauche et surtout de Tilleur et de St-Nicolas se montent facilement la tête.

Le 12e de ligne qui est arrivé ce matin sous les armes, prêt à partir au premier appel.

A Seraing, la ville est relativement calme. Le charbonnage est à peu près général, des groupes paisibles circulent dans les rues, mais l'exemple des mineurs de la rive gauche pourrait les entraîner.

A Liége, une assez grande animation règne à la Populaire, où les socialistes discutent les événements de la journée. Ces événements ont produit une certaine surexcitation.

Liége, 3 mai, 8 h. 22 soir. — La soirée d'hier a encore été assez agitée à Saint-Nicolas. Comme je avais l'ai dit, les troupes occupent la commune. Une compagnie du 12e de ligne se trouve au charbonnage du Horlay ; un peloton est au siége Piron de la Haye, un autre peloton occupe la maison communale pour organiser les patrouilles et au besoin renforcer les points menacés. Un escadron de lanciers et vingt gendarmes occupent également le Horlay.

Le commissaire de police Halleux a arrêté la nuit les frères G... rue Grimberieux. Ces individus étaient en état d'ivresse et leur conduite maintenait en état d'arrestation. La voiture cellulaire n'est partie de Saint-Nicolas qu'à 9 h. 1/2 du soir. Elle était escortée par une compagnie d'infanterie, des gendarmes et un peloton de lanc ers.

Cette nuit, les grévistes ont mis fen à une voiture de transport de charbon du chemin de fer de la houillère du Horlay.

On ne saurait trop louer la conduite de M. Devillers, bourgmestre qui est sans cesse à la tête des troupes et des gendarmerie et qui a ainsi évité bien des collisions sanglantes.

Plusieurs fois déjà, il a failli recevoir des pierres. Trois gendarmes ont été blessés, hier après-midi, par des coups de pierre. L'un d'eux qui a étéenvoyé cet été souffrant. Il reçoit vingt-cinq personnes qui ont été blessés, mais les grévistes emportent leurs morts.

Quatre seulement sont restés sur le carreau. L'une reçu un coup de baïonnette dans le ventre, un autre un coup de sabre au front.

La topographie de la commune sert à merveille les grévistes. L'armée et la gendarmerie sont toujours dominées par les grévistes. Aujourd'hui la commune a un aspect calme. Quelques-uns sont rentrés aux habitations et des groupes sont carrefours.

M. Devillers, bourgmestre, a reçu ce matin la lettre suivante que le transcrit a mot à mot :

» Saint-Gilles, le 3 mai 1891.

« Monsieur le bourgmestre de St-Nicolas

« Je vous prie de vouloir bien, cet été tenu matin, vu l'incident d'hier dans la commune, a chargé MM. Galère, Borny et Legrand de se rendre auprès de vous, pour vous dire qu'il n'était pas lieu de faire une enterte pour cet incident dans l'intérêt de la commune aussi bien que dans celui de l'ouvrier.

» Agréez, monsieur le bourgmestre, nos civilités distinguées.

» Le secrétaire-adjoint,

» B. LAHAYE. »

Sous la signature se trouve la timbre de la société : Pas de devoir sans droit, pas de droit sans devoir. — Chambre syndicale des mineurs centrale de Saint-Gilles (Belgique)

Les trois délégués sont arrivé à 11 h 45. Ils ont demandé à pouvoir organiser deux meetings pour calmer les grévistes, un au fond du Horlay et un sur le plateau.

Le bourgmestre, craignant de grouper trop de monde, a refusé d'accorder l'autorisation et a consulté aux délégués de donner leurs meetings sur le territoire de Liége.

Ces meetings auront lieu tantôt rues Saint-Nicolas et Saint-Laurent. Les délégués ont demandé de ne pas amener autant que possible les gendarmes. Le bourgmestre a promis de les tenir casernés pour autant qu'il n'y ait aucune apparence de désordre. Les délégués ont promis que les grévistes resteraient calmes.

Le parquet de Liége est arrivé à 3 heures pour interroger les grévistes nouvellement arrêtés.

L'esprit de la troupe est excellent.

La Louvière, 3 mai. — La fédération des mineurs du centre a voté à l'unanimité des délégués moins l'ordre du jour suivant : Considérant qu'il est un devoir à tous les mineurs de s'entraider, il est décidé : que, si un ou plusieurs bassins houillers profitaient de la grève actuelle pour augmenter le rendement des salaires et la diminution du travail, ils seraient la grève également afin de soutenir leurs frères de travail dans leurs revendications.

A HORNU

Hier, dans la soirée, une trentaine d'ouvriers houilleurs en grève, surexcités par de fortes libations, sont venus assiéger les bureaux du charbonnage du Grand-Horou. Ils ont ramassé des pierres et ils les ont lancées dans les fenêtres des bureaux tout en proférant des menaces.

La gendarmerie a été mandée aussitôt. Son arrivée n'a pas intimidé les mutins qui ont fait pleuvoir des pierres sur les gendarmes deux de ceux-ci ont blessés. L'escande a alors mis sabre au clair et chargé la foule, deux des ouvriers ont été blessés de coups de sabre. On a procédé à six arrestations.

DERNIÈRE HEURE

Liége, 3 mai. — On est moins alarmé. Les autorités ont pris des mesures de précaution considérables.

Dans une réunion privée les mineurs ont décidé de demander au gouvernement de convoquer le Conseil de l'industrie. La grève actuelle est absolument spontanée.

A Tilleur, les cafés ont été fermés à huit heures du soir.

Des patrouilles en plein air ont eu lieu, toute exhibition d'emblème a été interdite.

Seraing, 3 mai. — Une agitation sourde continue à régner.

Les vitres du local catholique et quelques maisons habités par des ouvriers sans travail ont été brisées.

Pâturages, 3 mai. — La gendarmerie s'est présentée au syndicat de Quaregnon, Wasmuel, Aorme, pour saisir les livres de caisse.

La grève paraît certaine pour demain.

EN ALLEMAGNE

Hambourg. — Quatre-vingt mille personnes avec des musiques ont participé à la procession ouvrière du premier mai parlait.

EN ALSACE-LORRAINE

Metz, 3 mai. — Une inquiétude de socialistes ont essayé de manifester dans l'après-midi. De nombreux agents sont sur pied.

Aucun incident.

EN SUISSE

Genève, 3 mai. — 600 ouvriers de toutes industries ont manifesté pacifiquement. Les discours socialistes ont été modérés. Aucun incident.

EN ANGLETERRE

Londres. — Une démonstration des ouvriers en faveur de la journée de huit heures a eu lieu à Hyde Park. 6000 assistants; tranquillité complète.

Explosion de dynamite

EN ESPAGNE

Barcelone, 3 mai. — Cinq pétards ont fait explosion hier soir, à dix heures, au centre de la ville. La détonation a été très forte.

Les dégâts matériels sont assez considérables. La panique a été grande vive. Il n'y a eu aucun accident de personne.

Suivant des renseignements recueillis par la police, les pétards auraient été placés par les anarchistes. Les pétards étaient enveloppés d'une enveloppe métallique et chargés de dynamite.

Les principaux anarchistes sont surveillés par la police et seront probablement arrêtés si de nouvelles explosions se produisent.

Les ouvrier ont repris partout le travail à Barcelone.

A St-Martin de Provensals, les grévistes ayant voulu empêcher les ouvriers de travailler, la police a dû intervenir. Des coups de pistolet et de bâton ont été échangés.

Il y a eu quelques arrestations.

Les conducteurs de tramway ont unanimement refusé de travailler dans la soirée, craignant une agression de la part des grévistes.

Cadix, 3 mai. — De nouvelles arrestations ont été opérées.

La situation est parfaite.

Madrid, 3 mai. — A Belmez, la grève continue à s'étendre. A Linarès, la publication de la nouvelle loi sur les associations a provoqué un profond mécontentement et une grande agitation. A Valladolid, la situation empire.

La grève continue malgré les précautions prises.

Le pain est très peu abondant.

Les mesures énergiques ont été prises à Saragosse.

La tranquillité est apparente et la question ouvrière se présente sous un aspect plus calme.

EMEUTES ROME

Encore une mort

Rome, 3 mai. — On apprend que ce matin une barricade a été ébauchée rue Emanuele-Silberto. La troupe y a été accueillie par une grêle de pierres et a fait feu. Un ouvrier est tombé mort.

Les blessures de M. Barzila, député irrédentiste, sont légères. Il voulait empêcher la troupe de charger et a reçu des coups de plat de sabre.

Toutes les réunions publiques annoncées pour ce soir sont interdites.

Le colonel Andrea de Mondrone commandant les bersaglieri, a été attaqué hier soir, mais n'a pas été atteint.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LES SAUVETEURS DU NORD

Hier a eu lieu la fête annuelle de la *Société des Sauveteurs du Nord.*

La musique d'Haubourdin a prêté à cette solennité son concours habituel. A midi, c'était la messe traditionnelle à l'église St-Maurice. Puis, à trois heures, on a distribué, dans la salle du Conservatoire, les récompenses méritées pendant l'année 1890.

A l'entrée de M. Lebon, président de la Société, et des membres du bureau, la musique d'Haubourdin joua la *Marseillaise*, qui est chaleureusement applaudie par tous les assistants.

Après avoir pris place au bureau, sur l'estrade, M. Lebon salue les autorités et le monde, venu en foule, pour assister à cette fête. Il dit que les sauveteurs sont des braves qui font leur devoir sans désirer les applaudissements. Il donne ensuite communication des lettres d'excuses qui ont été adressées par MM. le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le général, le maire de Lille (qui était fait représenter par M. Basquin, adjoint), Cottignies, vice-président de la société, le sous-préfet d'Hazebrouck, les sénateurs, députés, etc.

M. Basquin, en quelques paroles bien senties, assure la société de toute la sympathie de l'administration municipale et de la ville entière.

Il est heureux et honoré d'assister à cette fête de braves gens.

M. Vandor Linden, vice-président de la société des Sauveteurs du Nord, section de Belgique, offre au président, M. Lebon, un tableau qu'il a peint lui-même, en le priant de l'accepter comme gage de son estime et de son affection.

Grande Lettre de félicitations

M. Alfred Avisse, pilote, Boulogne-sur-Mer.

Grand diplôme d'honneur

M Félix Plamel, capitaine, Marchiennes, Prix du Conseil général, (Médailles d'or)

MM. Auguste Hivin, entrepreneur, Dunkerque; Jacques Bommelaer, pilote, Dunkerque; Jacques Lesage, pilote, Calais

Prix de la Ville de Lille, (Médaille de Vermeil)

M. Léon Dupuis, pilote, Lille.

Prix du Conseil d'administration. (Médaille d'or)

M. Léopold Crespel, cafetier, Lille.

Prix de la Société (Médaille d'or)

MM Pierre Dion, capitaine, Tournai (Belgique) Alhonse Outrebon, capitaine des Sap-Pompiers, Bâthune ; Carlos Boulo, lieut., sap.-pomp., Armentières ; Dieval, Maréchal des Sap-Pompiers ; Henri Verzaille, pilote, Dunkerque; Henri Weiss, id., id

Prix de M. Constant, président d'honneur de la Société (Médaille d'or)

M Alphonse Dourelligne, ler vice-président de la Société.

Prix de M. Thellier de Poncheville, député du Nord. (Médaille d'argent)

M. Jean Herlemont, garde-champêtre, Helesmes.

Prix de M. Le Gravian, député du Nord. (Médaille d'argent)

René Mathieu, maçon entrep., Wambrechies.

Prix de M. Emile Weil, conseiller général du Nord (Médaille d'argent)

M. Jules Monchaux, entrepreneur de bâtiments, Valenciennes

Prix de M. Dourelligne, ler vice-président de la Société. (Médaille d'argent)

M. Auguste Dupont, ferblantier, Lille.

Prix de M. Delle, vice-président de la Société. (Médaille de vermeil)

M Frédéric Denquin, éclusier, Bourbourg.

Prix de M. Bonte, 2e vice président de la Société, (Médaille de vermeil)

Henri Pouillon, commerçant, Armentières.

Prix de M. Delcuvellerie, vice-président, de l'arrondissement de Valenciennes. (Méd d'argent).

M. Isidore Legay, batelier, Gand.

Prix de M. Watine, vice-président de la Société. (Médaille d'argent)

MM. Marcelin Brouillard, agent de police, Roubaix ; Augustin Calonne, id., id

Prix de M. Sampiol, vice-président, de la Société de Secours (Médaille d'argent)

Mlle Adèle Saury, directrice de l'Asile modèle, Boulogne.

Médailles de la Société. — (Médailles de vermeil)

MM Chaule dit Chotel, directeur du Kursaal. Rosendael ; Hip. Vandenbusch, maître au cabotage Dunkerque ; Dubuhaye, Jubert, Lille ; Augustin Selle, pharm., Denain ; Vermeulen, rentier, Lille.

Médailles d'argent

MM. Edouard Rogé, vice-président, de la société Cambrai ; Alf. Morissal, jard., La Madeleine; Octave Hoyau, ancien sap. pompier, Roubaix ; Bonrier, négociant, La Madeleine; Oct. Hennerin, Douchies ; Aug. Goubet, gard. de phare, Wat.; Henri Bournisien, id., id.; Maximilien Millier, id., Quesnoy; Henri Bryoes, fab., Esquelbecq ; Valère Remus, sg. de police, Lille ; L. Lehureux m'neur, Denain ; Désiré Hallewaert, cap. sapp-pomp., Dunkerque; Ernest Despagne, brig. de police, Lille; Louis Delaplace, quincaillier, Wattrelos; Alf. Claramboux, poilier, id.; Désiré Gallet, force-puits, Lille; Louis Plamont, maître tonnelier, Comines; Louis Vieille, capitaine des sap.-pomp., Lille; Ch. Duvos, brig. de police, Dunkerque; P. Poirot, garde de port, Lille ; Ch. Lauwick, marin Dunkerque; Jules Way, nég., id.; Lucien Tétar, tuffiau, Calais ; Emile Barbieux, minoeur, Lourches; Ch. Decroix, sergt. sap.-pompiers, Armentières; Em. Noël, m. plat, Comines; Adolphe Dereumaux, mécanicien, Lille.

Médailles de bronze

M. Agathon Mortagne, lieut. sap.-pomp., Mouveaux ; Mme Léontine Quentin, épouse Dubois, nég., Thumeries; Louise Boone, épouse Langlet, Dunkerque; MM. Alf. Bouchez, Armentières; A. Pottier, employé, Lille; Alph Poulon fils, nég., Calais.

Mentions honorables

MM. Louis Hodts, négociant, Dunkerque ; Alf. Delhaye, marin, Gravelines; Ch. Boulanger, id., Dunkerque ; id., id ; Emile Bayer, agent de police, Calais; Paul Mutez, id., id.; F. Delvaller, entrepreneur, Haubourdin; Jules Pecqueux, entrepreneur, Lille; Ch. Dupuis, boulanger, Lille; Adolphe Debuys, facteur, Bailleul.

Le soir, à 5 heures 1/2, à l'annexe du Grand Hôtel, un banquet de 225 couverts environ, a réuni et clôturé joyeusement les Sauveteurs du Nord.

Au champagne, M. Lebon, président, a porté des toasts, chaleureusement applaudis. Il a remercié M. Vandor Linden, le grand bienfaiteur de la société; au Préfet du Nord, toujours si sympathique; au maire de Lille, si bien représenté par M. Basquin, qui mérite de longs toasts pour les services rendus, notamment à la société; au Conseil général, à la Presse, aux braves sauveteurs de la section belge; aux femmes et aux enfants, qui font l'honneur de la société; au service de la Sûreté, et, en particulier, au docteur Dutilleul; aux pharmaciens et, enfin, aux sauveteurs du Nord, sous-sol.

Les cris de : vive M. Lebon ! Vive le Président courent ces dernières paroles.

M. Bhaquin se lève à son tour, et, au nom de la ville, se dit très-honoré de fêter un modèle de héros; car, ajoute-t-il, il y en a eu en dehors de l'armée. Ceux qui se dévouent pour sauver la vie de leurs frères méritent le titre de héros ; il assure la société qu'elle peut toujours compter sur le concours et la sympathie de la Ville de Lille. Il termine en faisant l'éloge mérité de M. le docteur Lebon.

M. Simon demande que M. Basquin appuie de toutes ses forces la revendication qui sollicite la société d'être reconnue par les pouvoirs publics comme d'utilité publique.

M. Basquin promet son concours.

Ensuite, M. Vander Linden, vice-président de la section belge, lisse un petit speech que nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir reproduire in-extenso, et qu'il termine par les cris de : Vive la Société des Sauveteurs du Nord ! Vive la France ! (Triple salve d'applaudissements.)

Un de nos confrères adresse quelques paroles de remerciement au nom de la presse et boit à la Société.

Enfin, M. le docteur Dutilleul termine, très humoristiquement la série des toasts en disant, au nom des médecins et des pharmaciens, que ce sera pour eux un double plaisir, de sauver des sauveteurs.

M. Raoul clôture la séance et le banquet en proposant un vivat en l'honneur de M. Lebon, le président.

Et chacun rentre dans ses foyers enchanté de sa journée.

Chronique locale

ROUBAIX

A propos des événements de Fourmies. — Le journal de l'Union des achats, lisez le *Journal de Roubaix*, semble mettre une certaine satisfaction à imputer à la République la responsabilité des troubles de Fourmies et de la malheureuse catastrophe qui en a été de triste résultat.

La dévote et commerciale Union ne veut pas s'apercevoir que le pays monarchique voisin des troubles du même genre ont eu une répression tout aussi meurtrière et désolante.

Non, d'après elle, c'est la République qui en donnant au peuple l'instruction obligatoire et l'enseignement neutre le pousse à la révolte.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les événements qui viennent de se dérouler en Belgique, en un pays dominé par le clérical-isme, ne viennent de faire ressortir l'absurdité de l'argumentation du *Journal de Roubaix*.

Le fanatisme de cette feuille est heureux de pouvoir à côté des crimes qu'elle impute aux républicains exalter l'héroïsme des prêtres de Fourmies.

Sans avoir encore des renseignements absoluments précis sur l'attitude du clergé fourmisien, et sans vouloir diminuer l'acte de charité que constituent les soins prodigués par lui aux blessés, nous pouvons déjà dire au *Journal de Roubaix* qu'à moins de vouloir faire passer les soldats français pour des sauvages et des lâches, il ne peut prétendre que celui-ci s'est exposé à un grand danger ; car les militaires du 145e après le feu de salve qui leur a été commandé, n'avaient pas et ne pouvaient avoir de balles à leur disposition, même pour le clergé de Fourmies, l'intention de tirer à volonté y a nous déjà été prise.

Tout cela est donc de la déclamation intéressée, et nous qui n'avons pas comme le *Journal de Roubaix*, besoin de nous faire de la propagande, à l'occasion d'une répression sanglante, nous nous contentons de nous demander, en ce qui concerne les événements survenus en France, que les responsabilités soient établies de façon à satisfaire l'opinion publique.

La journée de dimanche a été d'un calme absolu.

Non seulement il n'y a eu aucune manifestation de quelque genre que ce fût, mais un gai soleil aidant, les promeneurs ont été nombreux dans les rues et les parcs du Roubaix. Tout nous fait présager — car nous ne voulons pas croire les prédictions pessimistes — pour aujourd'hui lundi, une journée tout à fait normale, au moins calme. Nous attendons cela de la sagesse des ouvriers roubaisiens.

Contributions directes. — Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera à la préfecture, dans trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de l'imposition, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans les quatre cités de trois jours définitivement. (Loi du 21 avril 1832, art. 26).

Ne sont point soumis au droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 fr. (Loi du 21 avril 1832, art. 28).

Tout propriétaire de propriété bâtie est admis à réclamer contre l'évaluation attribuée à son immeuble pendant les six mois à dater de la publication du premier rôle dans lequel cet immeuble lui aura été imposé, et pendant trois mois à partir de la publication du premier rôle suivant.

En ce qui concerne les rôles subséquents, les propriétaires sont admis à réclamer pendant les trois premiers mois de la publication de chaque rôle, lorsque par suite des circonstances exceptionnelles, leur immeuble aura subi une déprécia-n.

Les dates des cas prévus aux deux paragraphes précédents, aucune demande en décharge ou réduction ne sera recevable, sauf dans le cas où l'immeuble aurait été tout ou partie détruit ou converti en bâtment rural.

(Loi du 3 frimaire, 1798, art. 7).

Les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction ne seront soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement.

Pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire devra, dans le mois, dans quatre mois à partir de l'ouverture des travaux, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et son emplacement, sur un document cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit.

(Loi du 8 août 1890, article 9).

Il importe de remarquer que ladite déclaration est indépendante de la demande en autorisation de bâtir, prescrite par l'article 4 du règlement de police municipale du 20 novembre 1875.

Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événements extraordinaires, doivent être présentées dans les trois jours qui suivent l'événement. Les demandes en remise ou modération pour chômages de manufactures et usines, et pour destruction de récoltes, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'année ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation. (Règlement du 10 mai 1840, 15.)

Tout contribuable qui se croira imposé à tort ou surtaxé, soit dans les rôles généraux des autres contributions directes, soit dans ceux de la taxe des prestations en nature, pourra en faire la déclaration à la mairie, du 1er au 15 mai, dans le mois qui suivra la publication des dits rôles.

Cette déclaration sera reçue, sans frais ni formalité, sur un registre tenu à la mairie ; elle sera signée par le réclamant ou son mandataire.

Celles des réclamations qui, après examen somma